



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 29 mars 2022 à 18h00
Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Lucie DAL PALU
2 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
3 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Sophie PETIT-GUILLAUME
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	Départ après la 23 ^{ème} délibération
7 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
8 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
9 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
10 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
11 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
12 LE BOURGET DU LAC	T Edouard SIMONIAN	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
14 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
15 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
17 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Départ après la 16 ^{ème} délibération Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
18 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
19 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
20 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
21 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
22 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
23 MERY	T Nathalie FONTAINE	
24 MERY	T Stéphane ROULET	
25 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
26 MOTZ	T Daniel CLERC	
27 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
28 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
29 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
30 RUFFIEUX	S Pierre-Yves PASQUALI	
31 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
32 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
33 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
34 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
35 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
36 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
37 VOGLANS	T Martine BERNON	
38 VOGLANS	T Yves MERCIER	

24 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER
AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS
AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI
PUGNY-CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE
RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD

Autres présents non-votants :

Philippe GAMEN	Président du PNR du massif des Bauges
Jean-Luc DESBOIS	Directeur du PNR du massif des Bauges
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVASSIERE	Directeur général adjoint des services
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 22 mars 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 30 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 38 présents et 45 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 22 Année : 2022

Exécutoire le : 31 MARS 2022

Affichée le : 31 MARS 2022

Visée le : 31 MARS 2022

TOURISME

Plages du Bourget-du-Lac et des Mottets (Viviers-du-Lac) Tarifs applicables à compter du 1^{er} juin 2022

Monsieur le Président rappelle que les plages d'accès payant du Bourget-du-Lac et des Mottets (commune du Viviers-du-Lac), sont gérées chaque saison par Grand Lac, communauté d'agglomération, au titre de l'article 5.3.4 de ses statuts (activités touristiques et de loisirs).

Il rappelle également à l'assemblée, que la billetterie de la plage des Mottets était gérée par un prestataire privé jusqu'au 1^{er} avril 2021 et qu'à cette date, Grand Lac a décidé de reprendre la gestion de cette plage en régie directe.

Il appartient donc à l'assemblée communautaire de définir les tarifs d'entrée de ces deux plages.

Lors des dernières années, l'assemblée avait souhaité maîtriser l'augmentation de ces tarifs, la limitant à moins de 2% par an. Compte tenu de la modicité de la plupart des tarifs, et afin de ne pas afficher des montants rendant difficile le rendu de monnaie, il était admis de ne pratiquer une augmentation qu'une fois tous les 2 ans, limitée à 4%.

En continuité de cette pratique, les tarifs suivants sont proposés :

S'agissant de la plage du Bourget-du-Lac :

Les tarifs de la plage du Bourget-du-Lac n'ayant pas été augmentés depuis 2020, il est proposé d'augmenter les tarifs en 2022 dans la limite des 4%.

S'agissant de la plage des Mottets :

Compte tenu de la faible fréquentation observée en 2021, et afin de rendre cet espace plus attractif, il est proposé de maintenir les tarifs actuels.

Le projet de tarifs détaillé est joint à la présente délibération.

La commission Tourisme a donné un avis favorable à la grille tarifaire lors de sa réunion du 10 février 2022.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les tarifs présentés,
- AUTORISE Monsieur le Président à appliquer les tarifs à partir du 1^{er} Juin 2022.

Aix-les-Bains, le 29 mars 2022

Le Président,
Renaud BÉRETTI



- Délégués en exercice : 67
- Présents : 37
- Présents et représentés : 43
- Votants : 43
- Pour : 43
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

PLAGE MUNICIPALE DU BOURGET-DU-LAC						PLAGE DES MOTTETS									
Désignation	2019	% 2020/2019	2020	% 2021/2020	2021	% 2022/2021	2022	Désignation	2019	% 2020/2019	2020	% 2021/2020	2021	% 2022/2021	2022
Tarif normal							Tarif normal								
Adulte	2,90 €	3,45%	3,00 €	0,00%	3,00 €	3,33%	3,10 €	Adulte	2,50 €	0,00%	2,50 €	0,00%	2,50 €	0,00%	2,50 €
Enfant (4 à 17 ans)	2,00 €	2,50%	2,05 €	0,00%	2,05 €	2,44%	2,10 €	Enfant (4 à 17 ans)	1,50 €	0,00%	1,50 €	0,00%	1,50 €	0,00%	1,50 €
Tarif réduit (groupe + de 6 personnes, club, entrée après 16h00)							Tarif réduit (groupe + de 10 personnes)								
Adulte	2,10 €	2,38%	2,15 €	0,00%	2,15 €	2,33%	2,20 €	Adulte	1,50 €	0,00%	1,50 €	0,00%	1,50 €	0,00%	1,50 €
Enfant (4 à 17 ans)	1,40 €	3,57%	1,45 €	0,00%	1,45 €	3,45%	1,50 €	Enfant (4 à 17 ans)	1,00 €	0,00%	1,00 €	0,00%	1,00 €	0,00%	1,00 €
Carte 10 entrées (valable uniquement pour la saison en cours)							Tarif mensuel								
Adulte	19,50 €	2,56%	20,00 €	0,00%	20,00 €	3,50%	20,70 €	Adulte	17,00 €	0,00%	17,00 €	0,00%	17,00 €	0,00%	17,00 €
Enfant (4 à 17 ans)	9,50 €	3,16%	9,80 €	0,00%	9,80 €	2,04%	10,00 €	Enfant (4 à 17 ans)	11,00 €	0,00%	11,00 €	0,00%	11,00 €	0,00%	11,00 €
Tarif saison (valable uniquement pour la saison en cours)							Tarif saison (valable uniquement pour la saison en cours)								
Adulte	26,00 €	3,85%	27,00 €	0,00%	27,00 €	3,70%	28,00 €	Adulte	25,00 €	0,00%	25,00 €	0,00%	25,00 €	0,00%	25,00 €
Enfant (4 à 17 ans)	17,00 €	3,53%	17,60 €	0,00%	17,60 €	2,27%	18,00 €	Enfant (4 à 17 ans)	17,00 €	0,00%	17,00 €	0,00%	17,00 €	0,00%	17,00 €
Occupation privée de la plage															
Demi-journée	500,00 €	0,00%	500,00 €	0,00%	500,00 €	0,00%	500,00 €								
Journée	800,00 €	0,00%	800,00 €	0,00%	800,00 €	0,00%	800,00 €								
Occupation annuelle du domaine public pour activités nautiques							20€/m ²								

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Plages du Bourget-du-Lac et des Mottets (Viviers-du-Lac) - Tarifs applicables à compter du 1er juin 2022

Date de transmission de l'acte : 31/03/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 31/03/2022

Numéro de l'acte : d4116 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220329-d4116-DE

Date de décision : 29/03/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.2. Tarifs des services publics